

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/08
Passage au compte financier unique (C.F.U.)

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1 et D.1612-13,

Vu le décret n° 2022-834 du 1er juin 2022 relatif au compte financier unique,

Vu l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération n°23/05/02 du 14 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget communal.

La mise en place du compte financier unique (C.F.U.), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le C.F.U. permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

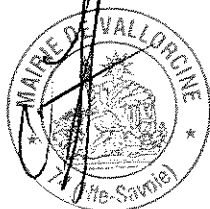
À terme, le C.F.U. et le rapport sur le C.F.U., composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes (« open data ») à moderniser l'information financière.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du compte financier unique à partir du 1^{er} janvier 2026 pour le budget principal de la commune

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : *16/06/2025*
Télétransmis en Préfecture le : *16/06/2025*
Notifié ou publié le : *16/06/2025*

Le Maire,
Jérémy VALLON



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250605-25_04_08-DE

